Envoyé en préfecture le 27/04/2026
Reçu en préfecture le 27/04/2026
Publié le
ID : 022-212200547-20260416-DEL04_16042026-DE

ERQUY
L'air qu'il vous faut !

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL
SÉANCE DU JEUDI 16 AVRIL 2026

L'An Deux Mil Vingt Six, le jeudi seize avril à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué par expédition du dix avril 2026 s'est réuni en séance ordinaire en mairie d'ERQUY sous la Présidence de Monsieur Sylvain RENAUT, Maire d'Erquy. Monsieur Olivier LE GALL, Conseiller municipal, a été désigné Secrétaire de Séance.

DELIBERATION N°	SUBVENTIONS ANNUELLES COMPLÉMENTAIRES AUX ASSOCIATIONS 2026
4	

ÉLUS	27
PRÉSENTS MAXI	24
MANDANTS	03
ABSENTS	00
APTES A VOTER	27

CONVOCATION	10-04-2026
RÉUNION	16-04-2026
AFFICHAGE	17-04-2026
TRANSMISSION	17-04-2026

	RECENSEMENT DES CONSEILLERS		Présents	Absents	Mandants	PROCURATIONS
	NOMS ET PRÉNOMS	TITRES				MANDATAIRES
	RENAUT Sylvain	Maire	X			
	PESLIER Michel	1er Adjoint	X			
	CHALVET Maryvonne	2è Adjointe	X			
	LE GALL Olivier	3è Adjoint	X			
	LE DOUARIN France	4è Adjointe	X			
	PIERRE Fréderic	5è Adjoint	X			
	BELLETTRE Michel	Conseiller	X			
	LECORGUILLE Gilles	Conseiller	X			
	FRARE Pascale	Conseillère	X			
	DETREZ Nicole	Conseillère	X			
	HUGUET Nathalie	Conseillère	X			
	NOUET Soizic	Conseillère	X			
	METAYER Christophe	Conseiller	X			
	LEBOUCHER Françoise	Conseillère	X			
	LE MOUNIER Valérie	Conseillère	X			
	HOUZE Laurent	Conseiller	X			
	TALBOURDET Gwenaelle	Conseillère			X	Nathalie HUGUET
	L'HOTELLIER Céline	Conseillère	X			
	COCHERY Sandrine	Conseillère	X			
	BRECHARD Benoit	Conseiller	X			
	ANDRE Ludovic	Conseiller	X			
	COLLONG Alexandre	Conseiller			X	Benoit BRECHARD
	CONAN Alain	Conseiller	X			
	GUYOMAR Muriel	Conseillère	X			
	PASCO Mickaël	Conseiller	X			
	GERRETSEN Marc	Conseiller	X			
	LE GUEN Cédric	Conseiller			X	Marc GERRETSEN
A	**DÉCOMPTE DES PRÉSENTS : QUESTIONS**		24	00	03	

Envoyé en préfecture le 27/04/2026
Reçu en préfecture le 27/04/2026
Publié le
ID : 022-212200547-20260416-DEL04_16042026-DE

04- SUBVENTIONS ANNUELLES COMPLEMENTAIRES AUX ASSOCIATIONS 2026

Monsieur le Maire informe le Conseil de la réception de demandes de subventions complémentaires. Il est proposé aujourd'hui d'arrêter les montants des subventions annuelles complémentaires aux associations pour l'année 2026 selon le tableau joint en annexe (Annexe 2).

VISAS REGLEMENTAIRES ET CONSIDERANTS

Vu les articles L2121-29, L2121-1 à L2121-23, R2121-9 et R2121-10 du code général des collectivités territoriales (CGCT) qui concernent le conseil municipal et ses modalités de fonctionnement,

Considérant l'intérêt de soutenir les associations réginéennes dans leurs actions,

Considérant l'avis des commissions Education, Vie scolaire, Culture/ Budgets, Finances locales/ Sport en date du 28 janvier 2026,

Considérant l'avis de la commission Finances, ressources communales du 10 avril 2026,

Le Conseil Municipal, Invité à se Prononcer,
Après en avoir Délibéré, DÉCIDE,

D'APPROUVER le tableau des subventions complémentaires aux associations et aux organismes solidaires dûment recensés sur le descriptif ci-annexé pour l'année 2026.

D'AUTORISER Monsieur le Maire à verser les subventions accordées aux associations pétitionnaires ci-après recensées, et à fractionner en tant que de besoin au regard de la trésorerie communale, le montant des octrois exigibles dans la limite de cinq acomptes, pour les valeurs excédant le seuil de Trois Mille Euros,

DE RAPPELER que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Rennes dans un délai de deux mois à compter de la réception par le représentant de l'État dans le département et de sa publication.

Envoyé en préfecture le 27/04/2026
Reçu en préfecture le 27/04/2026
Publié le
ID : 022-212200547-20260416-DEL04_16042026-DE

Erquy, Conseil municipal du 16 avril 2026

DECISION DU CONSEIL MUNICIPAL :

- Votes favorables 27
- Votes défavorables 00
- Abstentions 00

Erquy, le 16 avril 2026

Le secrétaire de séance

Olivier LE GALL

Le Maire

Sylvain RENAUT

MAIRIE D'ERQUY
CÔTES D'ARMOR

Envoyé en préfecture le 27/04/2026
Reçu en préfecture le 27/04/2026
Publié le
ID : 022-212200547-20260416-DEL04_16042026-DE

Annexe 2

Nom de l'association	Objet	Montant demandé	Montant accordé
ADSM 22 (Assemblée des Directeurs et Secrétaires de Mairie des Côtes d'Armor)	Aide au financement	50 €	50 €
Association Pêche d'Armor	Fête de la Coquille 2026 ; mise en place des navettes	12 000 €	12 000 €
Secours Catholique	Aide au fonctionnement	600 €	600 €
Protection civile des Côtes d'Armor	Aide au fonctionnement	100 €	100 €
Demande de Particulier - Mme Soazic Barbier	Réalisation d'un court-métrage de fin d'études	400 €	400 €
TOTAL		12 750 €	12 750 €